

FANOULA PAPAZOGLOU
Cara Lazara 11
Beograd

UDC 930.27

ENCORE UNE FOIS SUR : UNE SIGNIFICATION TARDIVE DU MOT POLITEIA

En 1959 j'ai publié sous le titre indiqué ci-devant, à propos de la découverte près du village de Métallikon en Mygdonie d'une dédicace en l'honneur de l'empereur Hadrien et l'Auguste Sabine érigée par Βραγυλίων ἡ βουλὴ καὶ ἡ πόλις καὶ ἡ πολιτεία, un article dans lequel j'ai essayé d'expliquer l'insolite formule employée pour désigner le dédicant¹. J'ai fait remarquer en l'occurrence que « même la formule ἡ βουλὴ καὶ ἡ πόλις s'écartait des formules normales, qui sont ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος, ou bien, simplement, ἡ πόλις » et que « si l'on a associé πολιτεία à πόλις, c'est parce que le terme πόλις, ayant perdu son contenu politique, n'indiquait ici que la ville en tant qu'agglomération humaine ». Je concluais que πολιτεία ne pouvait désigner que « le territoire municipal ». J'ai pu appuyer cette interprétation par une parallèle de Scaptopara (région de Pautalie en Thrace), du troisième siècle de notre ère, « dont la clarté rend superflu tout commentaire » : ἡ κώμη ἡ τοῦ βοηθουμένου στρατιώτου [ἐστιν] ἐν τῷ καλλίστῳ τῆς πολιτείας τῆς ἡμετέρας τῶν Παυταλιωτῶν πόλεως κειμένη². Les auteurs du *Bulletin épigraphique* ont qualifié cet exemple de « décisif »³. Pour expliquer l'origine de la nouvelle signification que le mot *politeia* revêt dans ces textes, j'ai eu recours à un document romain, le fameux *SC de Stratonicensibus* de l'an 81 avant notre ère, dans lequel le mot *politeiai* est employé pour « les communautés périgrines, avec ou sans centre urbain, que les Romains

¹ L'article a paru dans la *REG* 72(1959), 100–105.

² Je disposais à l'époque des éditions de R. Cagnat, *IGR* I, 674, l. 121 s., et de Dittenberger, *Syll.*³, 888, ll. 115–119. J'ai fais remarquer que Dittenberger a omis dans la proposition citée le mot πόλεως, sans doute parce qu'il voyait un pléonasme dans l'expression τῆς πολιτείας τῆς ... τῶν Παυταλιωτῶν πόλεως. L'inscription de Scaptopara a été publiée par la suite par G. Mihailov dans le corpus des inscriptions grecques de Bulgarie : *IGBR* IV, 1966, n°2236, avec un lemma bibliographique, un appareil critique et des commentaires exhaustifs. Mihailov cite mon article dans la bibliographie et donne à la l. 126 le texte que j'ai proposé, mais dans l'appareil critique il écrit : « πόλεως errore omisit *Syll.*^{2,3} ».

³ *Bull. épigr.* 1960, 202.

désignaient du nom de *civitates* »⁴. Je conclus donc que le mot *politeia* dans ces documents ne saurait être qu'un calque du terme latin *civitas*.

Récemment l'éminent spécialiste de la Macédoine antique M. Hatzopoulos a catégoriquement renié le bien-fondé de mes considérations. Renvoyant pour plus de détails à sa monographie sur les institutions macédoniennes sous la monarchie (à paraître), il constate à propos de l'inscription de Bragylai qu'*« un centre urbain ou un territoire municipal ne peuvent constituer des organes délibératifs d'une entité politique. Bien plutôt, πόλις et πολιτεία représentent les deux éléments constituants du δῆμος, qui avec la βουλή a voté le décret décidant de la dédicace au couple impérial »*⁵. Apparemment, il y a eu un malentendu. Par centre urbain et territoire municipal je ne souhaitais pas, à coup sûr, la ville en tant qu'habitat et le sol du territoire, mais bien les citoyens qui y vivaient. Le territoire municipal pouvait comporter des villages (κῶμαι), des propriétés privées, des χωρία, des ἀγροί, etc.⁶. Ce qui est nouveau dans la dédicace de Bragylai, c'est la distinction faite entre la *polis* et la *politeia*. Dans l'inscription de Scaptopara (voir le passage cité plus haut) une κώμη est située dans la meilleure partie de la *politeia* (territoire municipal) de la *polis* Pautalia. Pour Hatzopoulos la *politeia* serait « les villages avoisinants » ce qui revient à peu près à ce que j'affirme, mais il a tort d'y rapprocher les συγκυροῦσαι κῶμαι de l'inscription hellénistique de Gazôros⁷, de même que l'orothésie de Bragylai de l'époque

⁴ Ditt. *OGIS* 441. Cf. I. 103 s. : ἀς αὐτὸς αὐτοκράτωρ Στρατονικεῦσιν πολιτείας κώμας χώρας λιμένας τε προσώρισεν...I. 107 s. : [έά]ν τε διατάξῃ, πρός ταύτας τὰς πολιτείας, ἄς Στρατονικεῦσιν προσώρισεν, γράμματα ἀποστείλῃ etc. Le document a été inséré dans le recueil de R. K. Sherk, *Roman Documents from the Greek East*, Baltimore 1969, n° 18. Dans le commentaire Sherk traduit πολιτεῖαι par « cities ». A partir de l'index de ce recueil, p.381, je signale la présence du terme *politeia* au sens de cité aux n°25, I. 9 (ἡ πολιτεία Μυτιλ[ηνα]—), n°28, B. I. 8 ([καθ]άπερ καὶ τις πολιτεία τῷ καλλίστῳ δικαίῳ καλλίστῳ τε νόμῳ ἐστίν etc.), n°49, B, II. 5–6 (καὶ τῆς πο[λι]τείας ὑμῶν), n°65, A, II. 21–22 (δοκεῖ μοι πασῶν τῶν πολειτῶν εἶναι μίαν καὶ τὴν αὐτὴν νέαν νουμηνίαν).

⁵ Cf. M. B. Hatzopoulos – L. D. Loukopoulos, Moryllos, cité de la Crestonie, *Mélétemata* 7(1989), p. 61. Il n'est pas clair, si dans ce passage Hatzopoulos parle seulement en son propre nom.

⁶ Voir, par exemple, le *SC de Aphrodiensibus* (J. Reynolds, *Aphrodisias and Rome* [1982], p. 59, n°8), II. 58–59 : ὅπως τε ἡ πολειτήα, οἱ πολεῖται οἱ Πλαρασέων καὶ Ἀφροδεισιέων μεθ' ἧν ἀγρῶν, τόπων, οἰκοδομῶν, κωμῶν, χωρίων, ὀχυρωμάτων, ὁρῶν, προσόδων πρός τὴν φιλίαν τοῦ δήμου τοῦ Ρωμαίων προσῆλθον ταύτα πάντα ἔχωσιν, κρατῶσιν, χρῶνται, καρπίζωνται τε etc. Voir aussi du même auteur *REA* 87, 1985[1986], p.215 : « It is commonly assumed nowadays that the two named communities were small *poleis* before they combined...It is certainly the case that the result of their combining was a new political entity, which Roman officials sometimes called a *polis* and sometimes a *politeia* ».

⁷ Cf. Chr. Véligianni, Ein hellenistisches Ehrendekret aus Gazoros, *ZPE* 51(1983), 105–114. Il s'agit d'un décret datant du règne de Philippe V ou de Persée

impériale qui fixe les bornes des Bragylioï, Tibérioï et Kissinioï⁸. La signification que nous donnons au terme πολιτεία n'est entrée en usage qu'à l'époque romaine, comme traduction ou sous l'influence du latin *civitas*. Par conséquent, l'inscription de Gazôros ne peut contribuer à son intelligence. Quant à l'orothésie de Bragylai, je ne vois pas sur quoi se fonde la distinction entre les statuts des trois communautés qui y figurent : "Ορους ἀποκατέστησε...Βραγυλίοις Τιβηρίοις Κισσυνίοις. Pourquoi les Bragylioï seraient une cité, les Tiberioï et les Kissynioï des villages⁹?

La question de la signification du terme *politeia* a été réabordeée par M. Hatzopoulos dans une étude portant sur les villages en Macédoine en général¹⁰. Le principal document, qui fait le point de départ de ses développements sur le caractère de l'organisation politique de la Haute Macédoine, est le long décret de Battyna en Orestide¹¹, connu depuis longtemps (ed. pr. A. M. Woodward, 1913), souvent commenté et discuté. Je ne m'attarderai pas sur le contenu de cet important document, me bornant seulement à l'interprétation du terme πολιτεία. L'inscription commence par les mots: Ἐκκλησίας ἀγομένης ὑπὸ τοῦ Βαττυναίων πολειτάρχου etc. Le politarque est

voté par les Gazôrioï et les villages rattachés : ἔδοξεν Γαζ[ωρίοις] κ[α]ὶ ταῖς συ[ν]υρούσαις κώμαις. Pour ne pas revenir plus tard à cette question, signalons que M. Hatzopoulos, dans une nouvelle étude (ci-dessous n. 10), rapproche, p. 166 ss., le décret hellénistique d'une inscription en l'honneur de Septime Sévère, émanant d'une *Pentapolis*, dont Gazôros était un des membres, pour conclure que « la Pentapole romaine n'était rien d'autre que οἱ Γαζώριοι καὶ αἱ συγκυροῦσαι κῶμαι du décret hellénistique. Nous en aurions la preuve d'¹² une remarquable continuité institutionnelle entre la période hellénistique et la période romaine ». C'est aller un peu vite. Berga et Tragilos, deux autres membres de la Pentapole étaient situées, selon Hatzopoulos, à 28 km au Nord-Est de Gazôros (Berga), respectivement à 23 km au Sud de Gazôros (Tragilos). Comment se représenter des *synkyrousai kômai* à une telle distance de leur centre administratif? Et puis Berga est attestée comme une *polis* à l'époque hellénistique (Hatzopoulos, p. 167 s.), elle ne pouvait donc pas être un des villages rattachés à Gazôros.

⁸ Le texte de la borne est publiée, avec des rectifications, à la p. 58, n. 1. Il s'agit d'un ancien bornage effectué par le roi Philippe, rétabli sous le règne d'Hadrien par le proconsul P. Clodius Capito Aurelianus.

⁹ Ces deux passages sont interprétés de façon identique dans l'étude citée dans la note suivante.

¹⁰ M. B. Hatzopoulos, Épigraphie et villages en Grèce du Nord : *Ethnos, polis et komè* en Macédoine, dans *L'Epigrafia del villaggio* edd. A. Calbi, A. Donati et G. Poma, Faenza 1993, p. 151–171.

¹¹. Pour le site et l'histoire de Battyna, voir F. Papazoglou, *Les villes de Macédoine à l'époque romaine*, BCH Suppl.XVI, Paris 1988 (=Villes), p.239–241. La dernière édition de l'inscription est celle de Th. Rizakis et J. Touratsoglou, Επιγραφές τῆς Ἀνω Μακεδονίας, I, Athènes 1985, n°186, p. 168–176. Les remarques dans les comptes rendus de G. Mihailov, *Linguistique balkanique* 30(1987),I, p. 59 ss., et de K. Bouraselis, *Gnomon* 61(1989), 207 ss., ne concernent pas notre inscription. Pour le contenu du décret, voir, en dernier lieu, K. Bouraselis, *Bemerkungen zum Dekret der Battynäer, Ancient Macedonia* V, vol.I (1993), 279–292.

mentionné en outre aux ll. 16, 24/25, 27 et 42; le mot πολειτεία figure aux ll. 10 et 30; aux ll. 3, 15, 25 il est fait mention des πολεῖται. La remarque de Hatzopoulos que « tous les savants – à une exception près – qui ont étudié ce document qualifient Battynna de *polis* » n'est pas tout à fait exacte. En ce qui concerne l'exception (« notable », dit H.), il s'agit d'une regrettable erreur de l'éminent historien de la Macédoine préromaine qui a échappé à Hatzopoulos¹². Pour les autres commentateurs, je ne puis faire la liste de leurs opinions, ne disposant pas de tous les travaux qui me sont connus par les bibliographies. Pour le premier éditeur, A. M. Woodward, Battyna était en effet une « city »¹³. M. Rostovtzeff également considère Battyna comme une *polis*¹⁴. Seulement G.E.M. de Ste Croix exprime des doutes à ce sujet : « Inspite of the 'citizens' and their *poleitarch*...I am not entirely satisfied that this community was a proper *polis*...The alternative is to regard it either as a smaller political unit within the *ethnos*... as believed by Larsen and others..., or as the *ethnos* itself »¹⁵. Dans la nouvelle édition de Rizakis-Touratsoglou, la question n'est pas posée. La dernière remarque à ce sujet qui me soit connue est faite, en passant, par K. Buraselis: « Erst eine systematische Ausgrabung könnte die Topographie und den genauen Charakter der schon anscheinend umfangreichen Siedlung (ist die πολιτεία der Battynäer eine wahre *Polis* oder etwa städtisches Zentrum eines Phylenverbandes?) endgültig klären »¹⁶.

Selon Hatzopoulos, ce qui principalement distinguait les *politeiai* comme Battyna des cités de Macédoine, c'était « l'absence de 'personnalité' internationale et surtout nationale ». Une *politeia* ne peut établir des relations internationales, « ses citoyens se faisaient connaître à l'étranger non pas par l'ethnique local mais par celui de

¹² Il s'agit des lignes suivantes de la synthèse de N.G.L. Hammond, *A History of Macedonia*, I, Oxford 1972, p. 114 : « We are again dealing (il est question plus haut de la communauté de Sisani, qualifiée également de 'small tribal community'; v. ci-dessous) not with a city in these remote valleys but with a tribal community, an *ethnos* which was able to negotiate with the Roman governor of the province διὰ τῶν πρεσβευτῶν τοῦ ἔθνους (line 32) ». Or, il est hors de doute que ce n'est pas la petite communauté des Battynaioi qui est désignée comme un *ethnos*, mais les Orestes. C'est le koinon des Orestes qui délègue trois représentants au gouverneur de la province pour régler l'affaire des Battynaioi; cf. Bouraslis, o. c. (*supra*, n. 11), p. 281 n. 10: « Es kann keinen Zweifel daran geben, dass mit τῶν πρεσβευτῶν τοῦ ἔθνους Ge-sandte des Dachverbandes, d.h. der Oresten und nicht der Battynäer allein gemeint sind ».

¹³ JHS 33(1913), 337–346, n°17.

¹⁴ M. Rostovtzeff, *Social and Economic History of the Roman Empire* (1926), 650–651, n. 97.

¹⁵ G. E. M. de Ste Croix, *The Class Struggle in the Ancient World*, London 1983², p. 528. La dernière alternative suggérée par l'historien anglais est celle adoptée par Hammond (cf. *supra* n. 12).

¹⁶ K. Buraselis, o. c. (n. 11), p. 279, n. 2.

l'unité régionale dont elle faisait partie (Orestide, Tymphée, Lyncos, Élimée etc.) »¹⁷. En effet, pour régler leurs différends avec les « provinciaux » (οἱ ἐπαρχικοί) qui empiétaient sur les terrains publics de leur communauté, les Battynaioi ne s'adressèrent pas directement au gouverneur de la province, mais par l'entremise de trois délégués de l'*ethnos* (des Orestes)¹⁸. La raison en est bien simple: il s'agit de relations entre les Orestes (=*ethnos* des Orestes, *koinon* des Orestes), dont Battyna faisait partie, et la province romaine au sens propre du terme. A la différence des provinciaux, les Orestes n'étaient pas exclus de la possession des terres dans la communauté des Battynaioi¹⁹. Nous touchons ici à une question cruciale : le maintien de l'organisation politique régionale des *ethnè* de la Haute Macédoine jusqu'à l'époque romaine.

C'est une question dont je me suis occupée il y a longtemps et que D. Kanatsoulis a également éclairé dans nombre de ses travaux²⁰. Il n'y a pas lieu d'y revenir ici²¹. L'organisation régionale des quatre *ethnè* macédoniens qui furent définitivement incorporés au royaume des Téménides sous Philippe II n'a rien à voir avec le développement de la vie urbaine dans ces régions. Le rythme de l'urbanisation dépendait ici comme ailleurs des conditions géographiques, économiques, sociales. Nous savons peu de chose sur l'évolution socio-économique de ces régions pendant la monarchie. Nos attestations épigraphiques

¹⁷ M. Hatzopoulos, *o. c.* (n. 10), p. 158.

¹⁸ Je ne comprends pas pourquoi Hatzopoulos parle « d'un collège permanent de trois ambassadeurs orestes »?

¹⁹ Sur la situation politique des Orestes par rapport à la Macédoine, cf. Papazoglou, *Villes* (*supra* n.11), p. 236 et notes 7–9.

²⁰ Cf. F. Papazoglou, Sur les *koina* régionaux de la Haute Macédoine, *Živa Antika* 9(1959), 163–171 ; *Bull. épigr.* 1960, 201 ; D. Kanatsoulis, Τὸ κοινὸν τῶν Ελιμιωτῶν, Μακεδονικὸν Ἡμερολόγιον 1959, 209–213, et, sous le même titre, *Anc. Mac.* II, 1977, 129–134. J'en parle, naturellement, aussi dans les chapitres correspondants de mes *Villes* (*supra* n.11) (Orestide, Élimiotide, Lyncestide, Derriopos), tant dans l'édition serbocroate de 1957, que dans celle de 1988. Je ne m'apperçois qu'en ce moment seulement que je n'ai presque rien dit sur la Haute-Macédoine dans le chapitre "La vie urbaine en Macédoine avant la conquête romaine" (p. 36 sqq.). Pour parer à cette omission regrettable, je me permets de renvoyer le lecteur au dernier paragraphe du livre, p. 442, dans lequel je nie l'existence de survivances gentiliciques en Haute-Macédoine, affirme que la vie urbaine s'était développée dans certaines de ces régions dès avant l'arrivée des Romains et que « la conservation de l'unité des Orestes, Lyncestes etc. s'explique...par le fait que ces régions ont eu, avant leur incorporation au royaume macédonien, une longue période de vie politique indépendante ».

²¹ Hatzopoulos, *o. c.*, p. 159, mentionne un document du *koinon* oreste de la période royale. C'est une inscription en l'honneur d'un roi macédonien (selon toute vraisemblance, Philippe V), érigée par les Ὀπέσται (apparemment avant 196, date de la libération des Orestes par les Romains), cf. St. Dow and Ch. Edson, *Harv. Stud. in Class. Phil.* 48(1937), p. 133 (*IG XI,4,1118*, Délos). Il se peut qu'à cette époque le terme *koinon* fut employé pour les peuplades de la Haute Macédoine, mais cela ne peut être tenu pour certain.

sur les *ethnè* de la Haute Macédoine datent de la période impériale²². A cette époque, il y avait en Élimiotide au moins trois cités: Aianè; une polis à Kozani, dont le nom ne nous est pas connu au demeurant (cf. Rizakis-Touratsoglou, n°34: κατὰ τὸ δόξαν τῇ βουλῇ καὶ τῷ δῆμῳ), et la Ὀβλοστίων πολιτεία (*ibid.* n°37). L'ethnique Ἐρδάρπιος (*ibid.* n°4), inconnu par ailleurs, indique peut-être une quatrième. En Orestide, nous connaissons deux *politeiai*, Battyna et Lyka. En plus, une polis près de Sisanī (*ibid.* n°147: ἀλειφούσης τῆς πόλεως etc., liste éphébique). L'*ethnos* des Lyncestes ne nous est connu que par l'inscription d'Héraclée honorant Paulus Caelidius Fronton, gymnasiarque, agoranome, politarque et tamias, qui fut en outre γυμνασιάρχης ἀποδεειγμένος καὶ τῆς πόλεως καὶ τοῦ Λυγκηστῶν ἔθνους. C'était selon toute vraisemblance « une organisation plus large qu'Héraclée qui embrassait celle-ci et d'autres villes et villages avec autonomie locale » et dont le centre administratif se trouvait à Héraclée²³. Sur la Deuriopos, la plus septentrionale des régions de la Haute Macédoine²⁴, nous disposons de quelques données datant de l'époque hellénistique. Selon Strabon (VII 7,8, C 326), il y avait dans la Derriopos trois *poleis*: Styberra, Alalkoméni et Bryanion. L'ethnique Ἀλκομενεύς est porté par un triéarque d'Alexandre (Arr.*Ind.* XVIII, 6 sq.). A l'époque romaine, Alkoména est une kômè (*Spomenik* 71, 1931, 339). Un décret de la ville d'Oropos en Béotie décerne fin du III^e/début du II^es. à Ἀγάθων Βούτᾶ [Δε]υρόπιος Μακεδών et à ses descendants la proxénie et tous les droits qui leur en reviennent (*IG VII* 356). Tout récemment, enfin, une découverte nous a fait connaître dans un pays lointain, au II^e av. n. è., Ἀντίγονος Ἡρακλείτου Στυβερραῖος Μακεδών²⁵. Nous avons donc ici, à la même époque,

²² Rappelons seulement que nous avons des attestations épigraphiques sur le koinon des Élimiotes, le koinon des Orestes, appelé aussi *ethnos*, et l'*ethnos* des Lyncestes. Les Derriopes avaient certainement aussi un koinon, mais un témoignage explicite là-dessus manque. Quant aux Pélagoniens, ils diffèrent par leur origine des autres peuplades de la Haute Macédoine. Apparemment ce n'étaient pas des Macédoniens. Rien n'indique qu'ils ont eu à l'époque romaine une organisation semblable à celle des *ethnè* macédoniens.

²³ Cf. pour l'inscription : *BCH* 21, 1897, 161 (Perdrizet); Dimitas n°248; Vulić, *Spomenik* 77 (1934), n°4 ; pour l'interprétation, *Ziva Antika* 9(1959), p.164.

²⁴ Pour la Pélagonie, v. la note 22.

²⁵ Il s'agit d'une dédicace aux Dioscures pour le salut du roi scythe Sariakos, découverte dans la mer à une distance de 10 km du cap Kaliakra (ancien *Tirizis*) en Bulgarie; cf. M. Lazarov, A recently discovered inscription of Antigonos « for the King Sariak- » – titre du résumé de l'article publié en russe dans *Vestnik drevnej istorii* 1985, 3, p.47–50. L'auteur pense qu'on pourrait identifier ce Macédonien avec un certain Antigonos au service de Philippe V, mentionné par Tite-Live dans le récit de la tentative de Philippe V de soulever les Bastarnes contre les Romains en 179 (Liv.XL, 57–58). Après le débâcle de cette entreprise, survenu après la mort de Philippe, Antigonos serait passé, suppose Lazarov, au service du roi scythe Sariakos qui nous est connu par des monnaies. Un renseignement indiqué à la fin du passage de Tite-Live: « Perseus, potitus regno, interfici Antigonum iussit », semble contredire l'identification

l'emploi de l'ethnique régional Δευρόπιος et de l'ethnique local Στυβερραῖος à l'étranger.

Pour Hatzopoulos, le mot πολιτεία n'est qu'un synonyme de κώμη. Voici comment il décrit la structure politique et administrative des régions de la Haute Macédoine: « une nébuleuse de *komai* appelées aussi *politeiai*, et éventuellement une cité-capitale constituaient une unité régionale appelée *ethnos* »²⁶. Ce point de vue me semble insoutenable. Si dans les inscriptions de Bragylai et de Scaptopara, comportant la formule ἡ πόλις καὶ ἡ πολιτεία, le terme qui nous intéresse signifie « territoire municipal », dans les trois inscriptions de la Haute Macédoine ce même terme signifie « petite communauté civique ». Dans les deux cas il se présente comme un calque du latin *civitas*.

Laissant de côté toutes les analogies, je me demande toutefois comment expliquer le fait, présumé par M. Hatzopoulos, que les membres de la κώμη de Battyna s'appelaient πολῖται et non κωμῆται, leur magistrat πολιτάρχης et non κωμάρχης? Je n'en trouve pas d'explication logique. De Ste Croix était conscient de cette difficulté et s'il s'opposait à l'identification de *politeia* avec une « proper *polis* », il indiqua la seule solution raisonnable: il ne pouvait s'agir que d'une « smaller political unit within the *ethnos* ». Partout dans le monde hellénistique les *kōmai* jouissaient d'une autonomie locale. Le terme *politeia* n'y était nulle part employé en ce sens. Ce n'est qu'après la conquête romaine que ce mot apparaît dans des documents romains (bilingues) comme traduction de *civitas*.

Une dernière remarque. Insistant sur la parallèle entre ἡ πόλις καὶ ἡ πολιτεία des Bragyliens et la formule οἱ Γαζώριοι καὶ αἱ συγκυροῦσαι κῶμαι, Hatzopoulos écrit: « Dans les deux cas on cherche à désigner l'ensemble des citoyens d'une *sympolitie*, aussi bien ceux qui réside dans le centre administratif que ceux qui habitent dans les agglomérations moins importantes »²⁷. Me limitant au cas de Bragylai, je voudrais souligner que le terme de *sympolitie* me semble tout à fait inadéquat. Bragylai était une cité comme une autre, son corps civique était unique, indépendamment du lieu de résidence des citoyens.

proposée par Lazarov. Mais, cela n'a pas d'importance pour notre sujet, étant donné que la datation de l'inscription au II^e siècle avant notre ère est assurée par l'écriture même et par la suite des rois scythes de Dobroudja.

²⁶ Hatzopoulos, *o. c.*, p. 160.

²⁷ *Ibid.*, p. 170.